

Communication 07 octobre 2019

Communiqué : La permanence d'accueil psychologique du 7 au 11 octobre 2019

A la suite de l'incendie survenu au sein de l'entreprise Lubrizol jeudi 26 septembre, la permanence d'accueil psychologique mise en place par l'ARS Normandie et la préfecture de la Seine-Maritime est maintenue au centre municipal Charlotte Delbo (rue Roger Besus, salle 11 à Rouen).

Du 7 au 11 octobre, elle sera ouverte de 10h à 12 h et de 14h à 16h.

Cet accueil psychologique, sans rendez-vous et gratuit, est ouvert aux personnes qui le souhaitent pour faire face à leurs inquiétudes et à leur stress à la suite de l'événement.

En cas de problème médical, contactez votre médecin traitant. En soirée (de 20h à 8h) et le week-end, appelez le 116117. Nous rappelons que le 15 et le 18 sont réservés aux urgences vitales

Communication 05 octobre 2019

Communiqué : Situation économique et de l'emploi pour les entreprises en lien avec les sociétés Lubrizol et Normandie Logistique

L'incendie de l'usine LUBRIZOL a eu un impact sur l'activité économique de certaines entreprises, en particulier les plus proches.

Pour ce qui concerne LUBRIZOL, deux types d'activités étaient exercées sur le site, à savoir des activités de production et des activités administratives, notamment liées à la présence du siège social.

Aujourd'hui, une soixantaine de salariés est présente sur le site pour les activités liées au maintien en sécurité et à la gestion de la situation.

Les autres salariés travaillent à partir du site d'OULDALLE (situé au HAVRE), sur plusieurs sites temporaires dans l'agglomération de Rouen ou en télétravail. Une vingtaine de salariés ne sont pas en situation d'activité.

LUBRIZOL a fourni une liste de 27 sous-traitants et prestataires, totalisant 206 salariés travaillant pour le site de Rouen. Selon le retour fait par l'entreprise, confirmé par les quelques prestataires qui ont pu être pour le moment contactés, il apparaît que la plupart des sous-traitants et prestataires ont pu reporter leurs salariés sur d'autres missions ou chantiers ; certains ont aussi invité leurs salariés à prendre des congés/RTT. Un sous-traitant est particulièrement impacté avec près d'une cinquantaine de salariés qui travaillaient pour LUBRIZOL.

Pour ce qui concerne Normandie Logistique, l'ensemble des salariés à l'exception d'une quinzaine de chauffeurs, ont pu être déployés dans d'autres sites de l'entreprise.

Dans l'environnement du site, 3 entreprises ont leur site à l'arrêt. Elles ont pour certaines trouvé des solutions temporaires pour maintenir un minimum d'activité.

Enfin, une vigilance particulière est à porter pour deux secteurs économiques :

- L'hôtellerie et la restauration, une réunion des professionnels est d'ailleurs en cours ;
- L'agro-alimentaire.

Dans cette situation, l'État se place dans une attitude de soutien pour ces entreprises. Le Préfet de Région a organisé une réunion d'échanges avec les 33 entreprises les plus concernées dès le lundi 30 septembre.

Être en soutien des entreprises c'est être à leur écoute, pour accompagner celles qui rencontrent des difficultés. A cet égard, à la demande du Préfet, la DIRECCTE a mis en place le 26 septembre :

une cellule de continuité économique,

joignable par un numéro unique : **02 32 76 16 60.**

Le dispositif de l'activité partielle peut être utilisé par les entreprises qui sont impactées par cet événement, en leur permettant d'être soutenues pour continuer à rémunérer leurs salariés.

Très concrètement, les entreprises bénéficient d'une allocation de 7,74€ par heure pour les PME et de 7,23€ par heure pour les plus grandes entreprises. Les salariés sont rémunérés à hauteur de 85% du salaire net.

C'est un dispositif essentiel pour préserver l'emploi.

A ce jour, 23 entreprises ont sollicité de l'activité partielle pour un total de 406 salariés. Ces entreprises sont Seino-marines, à l'exception de l'une d'entre elles (Calvadosienne). Elles sont essentiellement petites (environ 70 % comptent moins de 50 salariés).

L'URSSAF et la DRFIP, qui sont également mobilisés et disposés à regarder les éventuelles demandes de délais de paiement, n'ont pas reçu de demandes en ce sens.

Communiqué : Campagnes de mesures amiante

Trois campagnes de mesures de fibres d'amiante ont été effectuées :

- La première, à la diligence de Lubrizol, a été réalisée vendredi 27 septembre dans le rayon des 300 mètres autour du site de Lubrizol,

- La deuxième a été réalisée par le bureau Veritas, à la demande du préfet, lundi 30 septembre, dans un périmètre correspondant au panache et allant jusqu'à une distance de 15 km.

Ces deux premières campagnes ont montré qu'aucune fibre d'amiante n'était trouvée sur les surfaces et que les mesures de fibres d'amiante dans l'air étaient toutes inférieures à 3 fibres d'amiante par litre d'air. Il est rappelé que la réglementation relative aux bâtiments fixe à 5 fibres d'amiante par litre d'air le seuil au-dessus duquel il est obligatoire de procéder au désamiantage du bâtiment. On peut considérer que le chiffre de 3 fibres par litre d'air est constitutif de ce qu'on appelle le bruit de fond.

Afin de réunir de nouveaux éléments et de s'appuyer sur des mesures plus complètes, il a été décidé de procéder à une troisième campagne dans un rayon de 800 mètres autour du site. Les résultats ont été obtenus jeudi soir. Comme pour les deux campagnes précédentes, il apparaît que les mesures de fibres d'amiante dans l'air sont inférieures à 3 fibres par litre d'air.

Cette série de trois campagnes permet donc de considérer que l'incendie n'a pas généré autour du site de niveaux inhabituels ou préoccupants de fibres d'amiante dans l'air.

La totalité des résultats des analyses des prélèvements est publiée ci-dessous.

Communiqué : Protocole fibrociment

Au cours de l'incendie sur le site de Lubrizol à Rouen le 26 septembre 2019, des fragments de toiture en fibrociment ont été projetés.

Conformément aux instructions qui ont été communiquées par la préfecture, il ne faut pas manipuler ces fragments.

Un numéro vert a été mis en place. Il s'agit du 0 800 009 785. Ce numéro vert donne les coordonnées de l'entreprise spécialisée agréée mandatée par Lubrizol.

L'entreprise spécialisée organise d'une manière professionnalisée la collecte de ces fragments. Leur collecte est en effet réglementée par des textes qui exigent des précautions. Par exemple, un fragment de fibrociment identifié en hauteur (sur une annexe, sur une toiture,...) nécessite des conditions d'intervention particulières. C'est donc bien pour intervenir en toute sécurité et conformément à la réglementation que l'entreprise

spécialisée agréée doit parfois prendre les dispositions adaptées qui nécessitent éventuellement un délai. Dans l'attente de l'intervention effective, après le signalement, il est très important de continuer à ne pas manipuler les fragments.

Le périmètre d'intervention de l'entreprise a été défini à partir du panache. Les données techniques ont conduit à retenir une distance, sous le panache, de 8 kilomètres à partir du site ainsi que la commune de Petit-Quevilly.

Les coordonnées de l'entreprise spécialisée agréée ont été communiquées directement aux collectivités locales. Les entreprises doivent, comme les particuliers, appeler le numéro vert. Il est précisé qu'en ce qui concerne les entreprises, il y a lieu de respecter les dispositions relatives au code du travail.

Enfin, il est rappelé que les interventions sur le site lui-même des prestataires de Lubrizol et Normandie Logistique pour l'élimination des déchets générés par le sinistre doivent respecter les dispositions du code de travail en matière de protection des travailleurs.

Toutes les interventions de collecte sont prises en charge par l'exploitant.

